

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2006 A BRUNIQUEL

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BONNEFOI Claude, BONSANG Gilles, CABADA Gérard, CABANES José, COLINET René, DALAT André, DALPRA Jean-Louis, DELMAS Francis, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MASSAT André, MASSIP Raymond, MONTET Michel, PAGES Yves, PETIOT Christian, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel, VAYSSIE Yves (représentant de LACOUR Bernard), VIGUIE Léopold

Etaient excusés :

MM. CAMBON Jean-Marc, COLLIN Yvon, FERRERO Monique, PAUTRIC Jacques, TEULIERES Vincent, TEYSSIERES Christian.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Recrutement d'un assistant administratif pour le PLIE du Pays Midi-Quercy : CDD de 6 mois à mi-temps

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Création d'un emploi "Gestionnaire du PLIE Midi-Quercy"

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°3 du 20 octobre 2005 au sujet du lancement d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en Midi-Quercy.

Monsieur le Président dit que des crédits FSE et d'autres financements publics ont été obtenus et que par conséquent il conviendrait de recruter un gestionnaire du PLIE qui aurait pour mission l'organisation, la gestion et le suivi comptable de ces fonds.

Monsieur le Président précise que compte tenu de la durée du PLIE qui est limitée dans le temps, il conviendrait d'avoir recours à un contrat de six mois à 20 heures hebdomadaire à compter du 24 juillet 2006 conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération versée à ce gestionnaire du PLIE sera établi sur la base de l'indice brut 309 et majoré 298.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un emploi de "Gestionnaire du PLIE" pour une durée de six mois à mi-temps
- **DIT** que compte tenu de la durée limitée dans le temps, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de catégorie B, conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984
- **AUTORISE** sont Président à signer tout document concernant cette action

2- Instauration d'un régime indemnitaire

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Instauration d'un régime indemnitaire

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'instaurer au bénéfice des agents titulaires et non titulaires un régime indemnitaire tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Cadre d'emploi	Nature de la prime
Attaché Territorial	Indemnité d'exercice de mission
Agent administratif qualifié	Indemnité d'administration et de technicité
Gestionnaire du programme Leader+	Indemnité d'exercice de mission
Chargés de mission thématiques	Indemnité d'exercice de mission

Les montants de référence annuels servant de base aux différentes indemnités sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les critères d'attribution individuels seront fonction de la manière de servir de l'agent, de l'ancienneté, de l'absentéisme (arrêt maladie) et du temps de travail. Ces derniers seront appréciés en prenant comme référence la période du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N.

Le versement de ces indemnités interviendra sur le mois de novembre de l'année N.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instaurer un régime indemnitaire au bénéfice des agents titulaires et non titulaires selon les modalités indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** son Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1. Contrat de Pays Midi-Quercy : financements obtenus pour la 3^{ème} programmation

Monsieur CAMBON Jean rappelle qu'à présent, trois programmations annuelles sont possibles.

Cette nouvelle méthode de gestion des programmations du Contrat de Pays est satisfaisante car elle permet aux maîtres d'ouvrage de travailler dans la sérénité et de ne présenter que des projets prêts.

Monsieur CAMBON Jean confirme l'intérêt d'avoir engagé des chartes thématiques, (paysage, énergie, habitat-foncier, culture...) pour le Pays Midi-Quercy car les cofinanceurs (Conseil Général, Conseil Régional et parfois l'Etat) soutiennent plus fortement dans le cadre du Contrat de Pays les projets qui respectent ces chartes thématiques.

2. Programme Leader +

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Objet : Programme Leader+ Midi-Quercy, 9^{ème} Comité de Programmation

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2 du 10 février 2003, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention avec le CNASEA pour mettre en œuvre le programme Leader+ et installer un comité de programmation. Ce dernier s'est réuni pour la neuvième fois pour examiner des projets à présenter au programme Leader+ Midi-Quercy. Il convient à présent d'approuver les projets présentés au neuvième comité de programmation, ayant reçu un avis favorable, afin de pouvoir engager les fonds Leader+ auprès des maîtres d'ouvrages proposés.

Huit projets ont reçu un avis favorable du Comité de Programmation :

N°59 Mise en œuvre de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy 2006

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy

Coût total : 26 000 € TTC

Union européenne : 10 400 € (40%)

Conseil Général via Leader+ : 2 600 € (10%)

Décision du Comité : Avis favorable

- N°60 **Mise en œuvre d'un plan énergies ATEnEE (2006-2008).**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
Coût total : 130 877 € TTC
Union européenne : 65 439 € (50 %)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°61 **Mise en œuvre du projet culturel de territoire du Pays Midi-Quercy (2006-2008)**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
Coût total : 119 500 € TTC
Union européenne : 40 601 € (33.97%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°62 **Réseau lecture publique**
Maître d'ouvrage : Commune de Communes QRGA
Coût total : 79 262 € HT
Union européenne : 11 414 € (14.40%)
Décision du Comité : ajourné
- N°63 **Chantier de jeunes volontaires internationaux**
Maître d'ouvrage : Association « CITRUS »
Coût total : 28 416 € TTC
Union européenne : 8 000 € (28.15%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°64 **Création d'un musée au Camp de Judes (étude et At muséographiques)**
Maître d'ouvrage : Commune de Septfonds
Coût total : 70 000 € HT
Union européenne : 33 600 € (48%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°65 **Université Occitane d'été à Laguépie 2006**
Maître d'ouvrage : Association « Lenga Viva »
Coût total : 24 300 € TTC
Union européenne : 7 290 € (30%)
Conseil Général via Leader+ : 2 000 € (8.23%)
Décision du Comité : Avis favorable
- N°66 **Animation du programme Leader+ 2006**
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
Coût total : 45 363 € TTC
Union européenne : 22 682 € (50%)
Conseil Général via Leader+ : 13 609 € (30%)
Décision du Comité : Avis favorable

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les huit projets proposés par le neuvième comité de programmation Leader+ Midi-Quercy
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions d'attribution de subvention Leader+ concernant les projets cités précédemment

Objet : Demande de subvention pour l'animation du programme Leader+ Midi-Quercy année 2006

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation du programme Leader+ Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (fiche action Leader+ Midi-Quercy n°8) et du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader+.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2006 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du programme Leader+ Midi-Quercy (en TTC)	45 363 €	U.E. (Leader+) *	22 682 €(50%)
Fonctionnement (salaires et frais de déplacements)	36 163 €	Conseil Général *	13 609 €(30%)
Frais divers (communication, séminaire,...)	3 000 €	Autofinancement	9 072 €(20%)
Frais de structure	6 200 €		
Total Dépenses	45 363 €	Total Recettes	45 363 €

* : validé en comité de programmation Leader+ Midi-Quercy du 05/07/06

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation (2006) du programme Leader+ Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Objet : Modification de la délibération n°7 du 20 mars 2006 concernant la création d'un poste de "chef de projet culturel" en Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°7 du 20 mars 2006, il a été décidé de créer un nouveau poste intitulé « Chef de projet culturel » dans le cadre du dispositif co-piloté par le Conseil Régional et la DRAC Midi-Pyrénées « des politiques culturelles du territoire ».

Le 9^{ème} comité de programmation Leader+ a validé cette opération avec un plan de financement différent de celui initialement prévu.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette action pour 3 ans est le suivant :

	1 ^{ère} année (05/06 à 04/07)	2 ^{ème} année (05/07 à 04/08)	3 ^{ème} année (05/08 à 04/09)	TOTAL
Coût Total	40 500 €	47 000 €	47 500 €	135 000 €
Conseil Régional	15 000 €	10 000 €	5 000 €	30 000 €
Etat	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Leader+ (**)	7 400 €	17 600 €	15 601 €	40 601 €
Autofinancement du SMPMQ	8 100 €	9 400 €	16 899 €	34 399 €

** dépenses éligibles jusqu'à fin 2008

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement (2006-2009) proposé pour cette action
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2006
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées et du programme européen LEADER+ Midi-Quercy sur la base du plan de financement présenté
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Le comité syndical échange sur les outils de la mise en œuvre de la charte paysagère présentés à Leader +.

Monsieur PEZOUS suggère de réaliser un document (plaquette ou autre) pour les particuliers qui vont construire leur habitation pour les aider à intégrer au mieux les recommandations de la charte paysagère dans leur demande de permis de construire.

Monsieur COLINET demande ou en est le projet de développement de la filière biocarburant-huile brute végétale. Monsieur DARBOIS évoque d'autres projets limitrophes en cours sur cette filière (Salvagnac, Montauban) que l'on doit prendre en compte dans le projet de développement de la filière en Pays Midi-Quercy.

Le plan énergies du Pays Midi-Quercy, qui va être mis en œuvre par le chargé de mission recruté début Septembre 2006, comprend le développement de la filière biocarburant en Midi-Quercy.

Le comité syndical souhaite également disposer d'un organigramme à jour du Syndicat Mixte afin de mieux visualiser les missions actuelles et ses moyens humains.

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES CONDUITES PAR LE PAYS MIDI-QUERCY

1. PLIE

Mademoiselle PARAJON Sarah, coordinatrice du PLIE du Pays Midi-Quercy a présenté l'avancement du dispositif et les moyens techniques et humains mis en œuvre.

Actuellement, 55 personnes ont été validées comme bénéficiaires du PLIE du Pays Midi-Quercy en comité d'agrément.

Monsieur MASSAT demande par exemple à qui s'adresser si on reçoit un chômeur longue durée de plus de 25 ans. Il souhaite disposer d'une plaquette informative pour pouvoir orienter correctement les personnes.

Monsieur CAMBON Jean propose d'adresser aux 48 maires du Pays une fiche pratique pour expliquer le dispositif PLIE et comment l'utiliser.

Mademoiselle PARAJON conforte les demandes en précisant qu'une première note de synthèse de 2 pages (joint au document d'appui du comité syndical) a été réalisée pour répondre aux premières questions que se posent les élus et partenaires sur le PLIE.

Très prochainement deux plaquettes vont être réalisées pour :

- *les bénéficiaires potentiels du PLIE*
- *les entreprises qui vont être démarchées pour placer les bénéficiaires du PLIE*

Le choix des opérateurs du dispositif a été voté en Comité de Pilotage et donc soumis en délibération au Comité Syndical.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 3 du 20 octobre 2005 approuvant le lancement d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en Midi-Quercy.

Lors du comité de pilotage du PLIE du 26 juin 2006, l'analyse des réponses à l'appel d'offre a été effectuée afin de choisir les opérateurs qui travailleront pour le PLIE.

Les opérateurs sélectionnés sont les suivants :

Axe 1 : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle

Nom de l'opérateur	Action	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité
ADIAD 82	Accompagnement personnalisé et renforcé vers une insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires travailleurs handicapés.	13 336,00 €	13 336,00 €
EREF CC Quercy Caussadais	Accueil et accompagnement renforcé en Quercy Caussadais afin de favoriser l'accès aux bénéficiaires du PLIE à l'insertion socioprofessionnelle	47 397,00 €	19 890,00 €
EREF CC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Accueil et accompagnement renforcé vers l'emploi pour les bénéficiaires du PLIE.	44 595, 22 €	22 513,72 €
EREF Site de proximité	Accueil et accompagnement socioprofessionnel en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	55 550,00 €	21 249,00 €
Mission Locale 82	Accompagnement des publics jeunes dans le PLIE du Pays Midi Quercy. Ce sera un accompagnement renforcé pour les publics les plus en difficulté du territoire.	15 000,00 €	15 000,00 €

Axe 3 : Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique

Nom de l'opérateur	Action	Coût total de l'action	Montant du FSE sollicité
Maison du Patrimoine	Chantier d'insertion qui réalise l'inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi Quercy.	139 034 €	41 724 €
Les Amis du Terroir	Chantier d'insertion sur 2 thématiques : - cuisine collective - espaces verts, travaux d'extérieurs, bâtiment	208 488 €	30 893 €
Les Jardins des Gorges de l'Aveyron	Chantier d'insertion portant sur la gestion d'une exploitation maraîchère biologique.	361 432 €	70 963 €

Axe 4 : Organiser et structurer l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi

Nom de l'opérateur	Action	Coût total de l'action	Montant du FSE sollicité
ADIAD 82	Rapprocher le public en insertion avec le monde économique du Pays Midi Quercy	35 440 €	35 440 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions à intervenir

Objet : Convention de partenariat avec le Site de Proximité pour suivre le PLIE

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 3 du 20 octobre 2005 approuvant le lancement d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que pour la mise en œuvre du PLIE du Pays Midi-Quercy, le Syndicat Mixte signera une nouvelle convention avec le Site de Proximité afin d'assurer l'assistance technique de la thématique "Emploi-Formation-Insertion".

Le montant global de l'appui technique PLIE apporté par le Site de Proximité est estimé à 22 420 € pour l'année 2006. Il est intégré dans le coût total de la SAG (Structure d'Animation et de Gestion) du PLIE, financé par le FSE (Fonds Social Européen) .

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et le Site de Proximité ainsi que tout document relatif à cette action.

Objet : Convention de coopération avec l'ANPE – PLIE du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 3 du 20 octobre 2005 approuvant le lancement d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de la mise en œuvre du PLIE du Pays Midi-Quercy, le Syndicat Mixte signera une convention de coopération avec l'ANPE sur les objectifs suivants :

- de mutualiser, en tant que de besoin la mobilisation de l'offre de service aux entreprises et aux demandeurs d'emploi, de l'Agence et du PLIE
- d'échanger toutes informations utiles aux adhérents
- de se concerter sur l'accès des bénéficiaires PLIE aux contrats sur les chantiers d'insertion partenaires du PLIE PMQ et de délivrer les agréments nécessaires.
- de veiller à ce que les adhérents du PLIE bénéficient d'un référent unique

Les adhérents du PLIE inscrits comme demandeurs d'emploi ont un référent unique désigné dans une des structures opératrices du PLIE. Ce référent garantit la démarche d'insertion professionnelle par des rencontres régulières avec le bénéficiaire. Dans ce cadre, un point sera fait tous les 6 mois avec le référent PLIE de l'Agence Locale afin de prendre acte des actions entreprises, et de décider éventuellement d'un relais par le dispositif de droit commun

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer la convention de coopération à intervenir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'ANPE ainsi que tout document relatif à cette action.

2. Politique culturelle de territoire : avancement de l'élaboration du schéma culturel du Pays Midi-Quercy

Mademoiselle GHIATI présente une note synthétique (jointe au document d'appui) reprenant les étapes, les objectifs, et les enjeux de l'élaboration du schéma culturel du Pays Midi-Quercy.

Monsieur ALAUX estime que cette présentation est dense et demande à être approfondie.

Monsieur CAMBON Jean rappelle que les Comités de Pilotage et Technique de chaque thématique sont les lieux adaptés pour approfondir.

Le prochain Comité de Pilotage culture a d'ailleurs lieu le 11 juillet 2006.

Monsieur CABADA signale que la communauté de communes QRGa a prévu de faire une réunion de préparation au Comité de Pilotage culture pour pouvoir donner un avis concerté.

Monsieur CAMBON Jean évoque le problème des absences en Comité Syndical et qui pose un problème de représentativité des communautés de communes qui n'est plus assuré (ci-joint état des présences en Comité Syndical depuis janvier 2004)

3. Schéma d'organisation touristique pour le Pays Midi-Quercy : avancement de la mise en oeuvre

a) avancement de la mise en oeuvre :

Mademoiselle GHIATI présente l'organisation territoriale proposée entre le Syndicat Mixte et les 3 offices de tourisme afin de répartir les missions de production, communication et commercialisation touristiques entre ces 4 structures (note p. 19 du document d'appui du Comité Syndical).

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Convention de mise à disposition de personnel avec trois Offices de Tourisme

Monsieur le Président informe le comité syndical que conformément à la répartition des missions tourisme du Pays Midi-Quercy dont le principe a été validé en comité de pilotage tourisme et présenté lors du comité syndical du 18 mai 2006, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy propose de les répartir comme suit :

- production d'activités de découverte et de séjours APN et patrimoine environnement
animation des prestataires/ suivi et développement de produits/ conseils/ recherche de labels/ création d'événementiels / contribution à l'information du réseau / Evaluation/ contribution à l'élaboration du programme d'action du Pays
→ Office de Tourisme de St Antonin
- communication
externe : dossier de presse/ actualisation des documents de communication/ production (APN/patrimoine/Environnement,..)/ Site Internet (cahier des charges graphisme et interface tourisme et culture pour la consultation 2007)/ bornes Internet suivi
→ Office de Tourisme Intercommunal Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- commercialisation
liens avec Midi-Pyrénées Vacances Loisirs et le Service Loisirs Accueil
liens avec les opérateurs privés et recherche de partenariats
contribution à l'information et l'élaboration des documents
→ Office de Tourisme de Montpezat de Quercy

Monsieur le Président propose que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy conventionne avec ces trois offices de tourisme afin de déterminer les modalités de réalisation des missions touristiques d'intérêt général citées ci-dessus, qui leur seront confiées.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions à intervenir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et les trois offices de tourisme

b) Observation touristique en Midi-Quercy

Le Syndicat Mixte accueille une stagiaire 3^{ème} cycle, pour analyser une enquête clientèle touristique réalisée en 2005 par les offices de tourisme et les syndicats d'initiative.

Ce stage est notamment réalisé en partenariat avec le CRT (Comité Régional du Tourisme) pour le traitement des données.

c) Développement touristique Vallées Aveyron-Viaur

Un accompagnement ADEFPAT est envisagé pour élaborer une charte du Tourisme durable de l'entité touristique Aveyron-Viaur qui permettrait de définir collectivement un cadre d'intervention et des objectifs communs.

Monsieur VIGUIE, membre du conseil d'administration de l'ADEFPAT, précise que cet accompagnement est reporté car il n'est pas passé lors du dernier conseil d'administration du 4 Juillet 2006.

4. Habitat-Cadre de vie-Foncier : proposition d'une contractualisation pour la mise en œuvre du programme "Habitat-Cadre de vie"

Monsieur PAISANT Jean Paul, chargé de mission « Habitat-Cadre de vie-Foncier », présente l'avancement du programme Habitat validé en 2005, pour lequel il a été embauché en décembre 2005, pour le mettre en œuvre.

Les 3 axes prioritaires identifiés dans ce programme (les logements jeunes, centre bourg, qualité lotissement) ont connu des avancées inégales qui doivent à présent se concrétiser par des contractualisations avec les partenaires financiers concernés.

Ainsi il est proposé d'émarger à un dispositif territorial appelé P.I.G (Programme d'Intérêt Général) qui repose sur un protocole signé par l'état, le département, la région et les communautés de communes. Il permettrait de dégager des moyens pour financer des travaux conforme aux priorités du pays : le vacant Centre Bourg, logements jeunes et la maîtrise de l'énergie (voir document en appui du Comité Syndical).

Monsieur CAMBON Jean suggère aux Communautés de Communes de vérifier que leurs compétences Habitat permettent de contractualiser sur un programme territorialisé.

Mr Cambon Jean évoque les aménagements des aires de jeux liés aux logements sociaux qui sont aidés par le conseil général sans succès.

Monsieur JOUANY conforte ces avis en rappelant la préoccupation forte du groupe habitat du Pays Midi-Quercy, de mener de paire une politique habitat centre-bourg et une politique cadre de vie (espaces publics, aires de jeux, maintien des commerces-services).

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider le principe d'un P.I.G pour le Pays Midi-Quercy, puis de chiffrer plus précisément avec chaque communauté de communes le montant des participations que cela peut générer.

Monsieur BONNEFOI rappelle que la communauté de communes du Quercy Caussadais est engagée dans une OPAH avec des objectifs précis. Il se demande comment cela va s'articuler avec un P.I.G pour le Pays Midi-Quercy ?

Monsieur CAMBON précise que pour les actions ponctuelles du P.I.G, en dehors du champ couvert par l'OPAH, la communauté de communes Quercy Caussadais pourra émarger.

Monsieur PAISANT conclue sa présentation en montrant que les contractualisationsterritoriales proposées (d'un P.I.G et également sur le logement social avec le Conseil Général) permettent d'afficher les besoins globaux du Pays Midi-Quercy et de voir directement comment les partenaires financiers peuvent y répondre.

Le Comité Syndical valide le principe de contractualisations pour un P.I.G et un programme de logements sociaux avec le Conseil Général.

5. Développement économique durable : information sur l'appel à candidature auprès des communes du Pays Midi-Quercy pour une action "transmission-reprise d'activités commerciales et artisanales"

Cinq communes ont répondu favorablement à cet appel à candidature : Caylus, Montricoux, St-Antonin Noble-Val, Septfonds, Verfeil sur Seye

Elle vont donc bénéficier de l'action durant le 2^{ème} semestre 2006.

6. Questions diverses

Monsieur CAMBON Jean informe le Comité Syndical que le Syndicat Mixte a été sollicité pour participer à divers projets de coopération avec des Pays et GAL des départements limitrophes

Il est proposé de créer un Comité de Pilotage interdépartemental, dans lequel siègeraient :

- cinq élus du Comité Syndical : le Président ou son représentant des 4 communautés de communes et un élu du Comité syndical choisi en fonction des thématiques abordées (pour le PER Aveyron-Viaur : M.Alaux)
- trois membres du CDD.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Gouvernance des projets de coopération interterritoriale

Monsieur le Président informe l'assemblée que de nombreux projets de coopération interterritoriale émergent et impliquent le territoire du Pays Midi-Quercy.

Il cite notamment le PER "Tourisme Viaur-Aveyron Rivières Sauvages", le projet de coopération "Eau, ressources de vie", "Mise en réseau des centres d'hébergement et de loisir de la vallée de l'Aveyron", "Structuration de la filière bois-énergie".

Pour coordonner tous ces projets, le Pays Midi-Quercy doit s'engager dans une procédure de gouvernance en partenariat avec les Pays et GAL concernés.

La coordination et la gestion des projets se fait par la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique de suivi.

Le comité de pilotage est composé de cinq membres élus et de trois membres du conseil de développement (CDD) de chaque structure.

Pour le Pays Midi-Quercy la composition proposée est la suivante :

- 5 membres élus: le Président ou son représentant de chaque communauté de communes et un membre du comité syndical choisi en fonction des thématiques abordées
- 3 membres du CDD

Le comité technique serait composé de techniciens de chaque structure administrative ou associative concernée. les services de l'Etat, de la Région, des Départements ainsi que les porteurs de projets peuvent également être associés.

D'autant que de besoin, ce comité technique pourra être appelé à participer au comité de pilotage.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **APPROUVE** que le Pays Midi-Quercy s'engage dans la gouvernance des projets de coopération interterritoriale en cours émergeant ou à venir
- **PRECISE** que pour le PER "Tourisme Viaur-Aveyron", la gouvernance sera bicéphale avec le Pays Rouergue Occidental
- **APPROUVE** la création d'un comité de pilotage et d'un comité technique dont la composition a été proposées et définie ci-dessus
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents concernant cette action